



RENAULT TRUCKS

# CERTIFICAT DE CONFORMITE CE

VEHICULES COMPLETS N3

Le soussigné, Mr Jean GAUQUELIN, certifie par la présente que le véhicule:

- 0.1 Marque (Raison sociale du constructeur) : RENAULT
- 0.2 Type : PRG3C
- Variante : CPZ42A
- Version : NATREGK71M0NAZ81NA1
- 0.2.1 Nom commercial : PREMIUM
- 0.4 Catégorie de véhicule : N3
- 0.5 Nom et adresse du constructeur : RENAULT TRUCKS SAS  
99, route de Lyon  
69802 Saint-Priest - France

0.6 Emplacement et méthode de fixation des plaques réglementaires : Collées ou rivetées dans l'encadrement de la porte avant gauche

0.9 Nom et adresse du mandataire du constructeur (le cas échéant) : Frappé à froid sur le cadre châssis, à l'extérieur du longeron droit, au niveau de la roue avant

0.10 Numéro d'identification du véhicule : VF624GPA000071832

est conforme à tous égards au type décrit dans la réception e1\*2007/46\*0161\*10 délivrée le : 2013-01-09 - et peut être immatriculé à titre permanent dans les Etats Membres dans lesquels la conduite(côté de circulation) est à droite et qui utilisent les unités métriques pour l'indicateur de vitesse

St Priest, 2013-09-26

*J. Gauquelin*

**Echinard & Faure**  
Concessionnaire RENAULT TRUCKS

Z.I. Les Fouillouses  
26140 ST RAÏ - DÉPT D'ALBON  
Tél. 04 75 31 34 35 - Fax 04 75 31 18 06  
S.A.S. au capital de 85.000 € - 48.700 163 RCS ROMANS  
Site: 435 700 173 00016 - APE 31.17 - FR 48 435 700 14

Performances environnementales	
46. Niveau sonore:	70/157*2007/34
A l'arrêt	86 dB(A)
En marche	à un régime de 1350 tr/min
Niveau des émissions d'échappement:	79,2 dB(A)
Emissions d'échappement:	Euro EEV-K
Numéro de l'acte réglementaire de base et du dernier acte réglementaire modificatif applicable:	2005/55*2008/74K
1. Procédure d'essai: Type	CO : 0,126 g/kWh
1 ou ESC	NOx : 1,726 g/kWh
	Particules : 0,008 g/kWh
Opacité de la fumée (ELR):	0,06 m <sup>-1</sup>
2. Procédure d'essai: ETC	CO : 0,214 g/kWh
(le cas échéant)	NHMC : 0,019 g/kWh
	CH <sub>4</sub> : ---
48.1 Fumées, valeur corrigée du coefficient d'absorption :	0,65 m <sup>-1</sup> ECE R24-03
<b>Divers</b>	
50. Réceptionné selon les exigences en matière de conception applicables pour le transport de matières dangereuses :	Non
51. Véhicules à usage spécial: désignation conformément à l'annexe II, partie 5 :	---
52. Remarques:	---
N° CNIT(valable uniquement pour la France):	N30RENT327U238